

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
denis.erni@a3.epfl.ch

URGENT
Conseiller National
Jean-Paul Gschwind
Mormont 48 D
2911 Couchavon

Jean-paul.gschwind@parl.ch

Estavayer-le-Lac, le 27 août 2019
http://www.swisstribune.org/doc/190827DE_JG.pdf

Pour info
Conseillère nationale Sibel ARSLAN
Conseiller national Lorenz HESS
Autorité de surveillance du MPC

Copie à :
sibel.arslan@parl.ch
lorenz.hess@parl.ch
info@ab-ba.admin.ch

INFORMATION TRÈS IMPORTANTE RELATIVE A Michael LAUBER / TJ DU 19H30 DE LA RTS

Monsieur le Président de la Commission judiciaire du Parlement, Madame la Conseillère nationale Sibel Arsan, Monsieur le Conseiller national Lorenz Hess,

J'ai entendu ce soir, au TJ¹ de 19h30, que le 28 août la Commission judiciaire va prendre une décision relative à l'élection du Procureur Michael LAUBER. Apparemment cette décision ne portera que sur les éléments établis dans le cadre du dossier de la FIFA.

Je vous rends attentif que la RTS a fait une enquête sur l'affaire LAUBER. Elle a fait un communiqué inquiétant le 1^{er} juillet 2019. Dans ce communiqué, elle affirmait que l'affaire de la FIFA n'était que la pointe de l'iceberg de la violation des Valeurs de la Constitution avec la méthode Lauber.

Le cas de la FIFA ne représenterait donc que le 10% de la violation des Valeurs de la Constitution avec la méthode LAUBER. Il en résulte que la face cachée de l'iceberg, soit le 90 % des violations des Valeurs de la Constitution avec la méthode LAUBER, ne seront pas pris en compte dans la décision.

Pour éviter toute ambiguïté, je cite ici le communiqué² de la RTS.

« Selon une enquête de la RTS, il existe une véritable "méthode LAUBER", du nom du procureur général récusé dans l'affaire de la FIFA et sous enquête disciplinaire. Cette méthode joue avec les limites des procédures et repose sur la culture de l'oralité et du secret.....

*Les enquêtes tentaculaires sur les soupçons de corruption au sein de la Fédération internationale de football (FIFA) sont à l'origine des ennuis de Michael Lauber. **Mais selon une enquête de la RTS, l'affaire de la FIFA ne serait que la pointe de l'iceberg...** »*

¹ <https://www.rts.ch/play/tv/emission/19h30?id=105932>

² <https://www.rts.ch/info/suisse/10545293-la-fifa-n-est-pas-le-seul-probleme-du-procureur-de-la-confederation-.html>

Concernant la face cachée de l'ICEBERG

L'Autorité de surveillance du Ministère Public, vous a peut-être mis au courant d'autres affaires.

En effet, depuis plusieurs mois, le soussigné a saisi l'Autorité de surveillance du MPC dans le cadre d'un scandale de plusieurs millions de dommages causés avec du trafic d'influence. Je l'ai saisi suite à ce que Michael LAUBER et son Etat-major sont directement impliqués dans ce scandale en violant les garanties de procédures. En particulier, ils ont exercé l'OMERTA pour permettre à des criminels d'agir en toute impunité.

Si vous êtes au courant de cette affaire, je tiens à ce que tous les membres de la Commission judiciaire en soient informés. Il faut que la décision, que la Commission judiciaire doit prendre le 28 août, ne soit pas entachée de partialité, mais couvre aussi la face cachée de l'iceberg.

Si vous n'êtes pas au courant de cette affaire, je peux simplement préciser que l'Autorité de Surveillance m'a répondu correctement. Elle suit le cas. Par contre Michael LAUBER et son Etat-Major continue à violer les Valeurs de la Constitution et les garanties de procédure.

Pour informer la Commission judiciaire, je vous propose d'organiser un débat avec confrontation entre le soussigné et Michael LAUBER sur cette affaire. Ce débat doit être transparent. En attendant je vous donne trois liens sur des courriers échangés entre le soussigné, l'Autorité de Surveillance et le MPC pour que vous puissiez vérifier l'existence de ce cas. Je me tiens à disposition pour plus d'information. Courrier³ no 1 : Autorité de surveillance à MPC ; Courrier⁴ no 2 : D. Erni à Autorité de surveillance ; Courrier⁵ no 3 : Autorité de surveillance à D. Erni. (Note : tous les documents sont en lignes. Ils peuvent être consultés avec les liens en bas de page).

Je précise que Doris Leuthard a entendu un enregistrement caché sur cette affaire. Il montrait du chantage professionnel au limogeage pour couvrir du crime organisé. Une demande⁶ d'enquête parlementaire a même été déposée sur cette affaire. Un avocat dissident qui a entendu l'enregistrement et vu le dossier m'a dit que la Suisse avait besoin d'un Maurice BAVAUD. Il m'a proposé de me donner toute la logistique pour abattre un Conseiller fédéral. C'est la mesure qu'il proposait pour mettre fin aux activités de l'organisation criminelle qui est derrière ce dossier. Il y a eu une enquête faite sur cet avocat dont vous avez peut-être eu connaissance. Je connais l'inspecteur qui était chargé de la faire, mais il n'était pas autorisé à divulguer le nom du commanditaire. Il serait temps que Michael LAUBER et son Etat-Major s'explique sur leur implication dans cette enquête.

Notre peuple a besoin de pouvoir faire confiance au Parlement et d'avoir un Procureur digne de notre Constitution.

Je vous remercie de veiller au respect de nos institutions par le Procureur général de la Confédération et aussi de briser la loi du silence sur la face cachée de l'Iceberg.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission judiciaire du Parlement, Madame, la Conseillère nationale Sibel Arsan, Monsieur le Conseiller national Lorenz Hess, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/190827DE_JG.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/190408HU_DE.pdf

⁴ http://www.swisstribune.org/doc/190804DE_SW.pdf

⁵ http://www.swisstribune.org/doc/190807CC_DE.pdf

⁶ http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf